

L'ACTIVITE DES SOFERGIE EN 2015

I. LA PRODUCTION (1) (2)	Montant (en millions d'euros)			Nombre (en unités)		
	En 2014*	En 2015	Variation 2015 / 2014	En 2014*	En 2015	Variation 2015 / 2014
Total de la production	1 196	1 234	+3,1%	348	313	-10,1%
. Opérations de crédit-bail	143	88	-38,2%	62	41	-33,9%
. Opérations "Economies d'énergie" (3)	114	78	n.s.	57	36	n.s.
. Opérations "Collectivités territoriales" (4)	18	10	n.s.	3	5	n.s.
. Opérations "Environnement" (5)	10	0	n.s.	2	0	n.s.
. Opérations de crédit classique	1 053	1 146	+8,7%	286	272	-4,9%
II. ANALYSE DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL						
1. PRODUITS DES OPERATIONS (Loyers facturés HT au cours de l'année)	En 2014*	En 2015	Variation 2015 / 2014			
Montant total des loyers facturés HT (en millions d'euros)	351	322	-8,5%			
2. IMMOBILISATIONS NETTES EN FIN D'ANNEE (Valeur nette comptable des immobilisations destinées à la location)	Au 31.12.2014*	Au 31.12.2015	Variation 2015 / 2014			
Montant total des immobilisations nettes (en millions d'euros)	2 318	2 118	-8,6%			

* Les chiffres concernant 2014 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 1er janvier 2016. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) La production des Sofergie est composée, d'une part, d'opérations réalisées sous forme d'investissements en crédit-bail (nouveaux contrats définitivement signés au cours de la période, quelle que soit la date de réalisation effective de l'opération, chaque Sofergie ne retenant que sa part dans les opérations en pool) ; d'autre part, de financements par crédit classique.

(2) L'activité des Sofergie est souvent marquée par des variations de grande amplitude, la modestie des chiffres les rendant dépendants d'opérations ponctuelles de montants - relativement - importants.

(3) Opérations "Economies d'énergie" : financement d'installations ou de matériels destinés à économiser l'énergie, à développer les sources de remplacement des hydrocarbures ou à promouvoir les utilisations du charbon ; financement des terrains d'emprise de ces installations ou matériels (loi du 15.7.1980).

(4) Opérations "Collectivités territoriales" : financement d'ouvrages ou d'équipements utilisés par des collectivités territoriales pour une activité assujettie à la TVA (art 87 de la loi du 30.12.1986).

(5) Opérations "Environnement" : financement d'ouvrages ou d'équipements destinés à la récupération, au transport, au traitement, au recyclage et à la valorisation des déchets et effluents de toute nature, quel que soit l'utilisateur de ces équipements (art 10 de la loi du 13.7.1992).